

Une assurance pour éviter que le ciel ne leur tombe sur la tête

© 30/05/2018 |  Terre-net Média

« Après le gel de l'année dernière, on a voté l'assurance aléas climatiques obligatoire pour tous les adhérents », se félicite Stéphane Héraud, président des Vignerons de Tutiac, après les violents orages qui ont touché samedi près de 7 100 hectares de vignes en Gironde, soit 5 % du vignoble bordelais.



Des vignes endommagées par la grêle. (@Compte Twitter jean_ardouin)

Dans la région de Blaye, 300 des 500 vignerons de cette cave coopérative, la plus importante en Gironde, ont vu 35 % de leurs **vignes endommagées**, les branches cassées... Un spectacle de désolation très localisé dans le nord du département, où les secteurs de Blaye et Bourg ont été les plus touchés.

« J'ai perdu 500 000 euros en dix minutes », résume Franck Juillon, président de l'appellation Blaye. Heureusement pour lui, il a pris **une assurance contre la grêle** depuis un épisode dévastateur en 2009.

« Grâce à l'assurance, le viticulteur n'a aucun risque financier. Le seul souci, ce sont les pertes de marchés, mais on peut compenser avec des achats de raisins auprès de viticulteurs qui n'ont pas subi la grêle, on va passer le cap comme ça », explique de son côté Stéphane Héraud, vigneron à Marçillac et touché à 80 % par la grêle. Pour lui, l'assurance est encore la meilleure protection contre cet aléa climatique : les canons anti-grêle et autres dispositifs sont trop chers et pas assez performants, juge-t-il.

Avec une franchise de 10%, contre 30% normalement, et une bonne couverture pour la grêle, **l'assurance multirisque climatique** a été rondement négociée à Tutiac grâce à la puissance du groupe, fortement motivé après les dégâts provoqués par le gel en avril 2017. Quelque 60 000 hectares avaient été endommagées en Gironde, réduisant de 40 % la récolte. « Aujourd'hui, je suis beaucoup plus serein que l'année dernière avec le gel. Je ne regrette pas », témoigne Laurent Quenion, adhérent de la coopérative. Il n'était pourtant pas acquis d'emblée à cette idée, comme nombre de ses collègues : seuls 25 à 30 % des vignerons girondins avaient souscrit l'année dernière une assurance multirisque, qui coûte en moyenne 150 euros par hectare une fois déduites les aides européennes. S'ajoutent ceux qui ont pris une assurance individuelle juste pour la grêle, dont les épisodes sont beaucoup plus récurrents que ceux du gel.

Le dernier grand épisode de grêle date d'août 2013 : 22 000 hectares de vignes avaient été frappés, en particulier dans l'Entre-deux-mers, où 400 ha ont encore été touchés samedi.

Tarifs préférentiels

Pour protéger ses adhérents, l'organisme de défense et de gestion (ODG) Médoc, Haut-Médoc et Listrac (1 200 ha grêlés ce week-end) avait fait jouer la concurrence entre compagnies d'assurance pour obtenir les meilleurs prix. Grâce à ces tarifs préférentiels, 66 % des vignerons sont aujourd'hui assurés, à titre individuel cette fois. Mais des freins demeurent : la base de calcul du rendement, du ressort de l'Europe, ne sera pas revue avant 2020, le versement

des aides européennes arrive un à deux ans après avoir payé l'intégralité de l'assurance et pour une grande partie des vigneron, le prix de la franchise reste trop élevé.

« Payer 30 % de franchise, ce n'est pas rien ! Mais cette année, en faisant jouer la concurrence, on est à 10 % pour la grêle », souligne Emeline Cot, qui s'est installée en mars 2017 au château Siffle Merle à Marcillac. « J'ai subi le gel et récolté à peine 20 % de la surface totale. Là, c'est la grêle qui a complètement détruit 15 hectares de vignes », explique cette jeune maman.

L'assurance va certes lui permettre de passer le cap en couvrant les coûts de production mais pas la pertes de ses marges. C'est pourquoi elle prône, à l'instar de nombreux vigneron, l'augmentation des réserves de vin constituées quand il y a de belles récoltes. Ces stocks (« volume complémentaire individuel » ou VCI) peuvent être alors utilisés en cas d'aléas climatiques pour chaque propriété viticole.

Selon l'interprofession, cette demande pourrait aboutir dès les prochaines récoltes. Mais même avec le dédommagement des assurances, Emeline Cot n'est pas sûre de pouvoir tenir jusqu'à cette réforme.